

H. Royaume

De Dieu

Ès 44 6, Jr 10 10.
46 18, So 3 14.
1 Th 2 12, 1 Tm 6 15

De Jésus-Christ

Mt 2 2, 20:21; 27:11;
Mc 15 2, Lc 23 3;
Jn 1 49, 18:36; 2 P 1:11;
Ap 17 14, 19 16

Avant de terminer cette étude, nous allons considérer le mot grec *kyrios* (Seigneur). Nous verrons en même temps une preuve supplémentaire de la divinité du Christ ainsi que le problème évident de la traduction des Témoins en ce qui concerne cette divinité. Dans leur zèle pour le nom de Dieu, rendu en hébreu par le tétragramme JHVH et transposé en français par Jahvé ou Jéhovah, les Témoins insistent que ce nom soit inséré dans le Nouveau Testament là où le texte grec porte *kyrios*, Seigneur. Par une série d'argumentations tortueuses et ardues à suivre, ils essaient de justifier cette pratique injustifiable **bien que ce tétragramme ne se trouve nulle part dans aucun des anciens manuscrits grecs du Nouveau Testament**. Le mot *kyrios* signifie "Seigneur"; le remplacer par un autre terme est une corruption du texte.

Ceci suscite encore d'autres problèmes. Le Nouveau Testament applique le titre *kyrios* indifféremment à Dieu et au Christ. Les Témoins de Jéhovah sont par conséquent obligés de décider dans quels cas il s'agit de Jéhovah Dieu et dans quels cas il s'agit du Seigneur, le Christ. A un abus de traduction vient s'ajouter l'interprétation du texte. Ainsi, par 237 fois, les Témoins ont mis le nom «*Jéhovah*» à la place de «*Seigneur*», le mot qui se trouve dans le texte grec. Dans les autres passages où apparaît le mot *kyrios*, ils gardent le mot «*Seigneur*» s'ils jugent que c'est du Christ que l'on parle.

Il est dit, dans le livre des Témoins, *Que Dieu soit reconnu pour vrai*, p. 74: «*Si ayant à traduire un livre en français, vous trouviez dans votre texte original soixante-cinq fois le mot PAIN, écririez-vous trente et une fois PAIN, trente et une fois POISSON et trois fois VIANDE? Non certes! Parce que votre traduction serait inexacte.*» Cela est dit sur un autre sujet, mais le principe est quand même applicable ici. Par leur propre définition, les Témoins ont une traduction inexacte du mot *kyrios*.

Même en supposant qu'il soit possible de mettre le nom de Jéhovah à la place de *kyrios*, comment déterminera-t-on quand cela s'applique à Jéhovah et quand cela s'applique à Christ? Voici la règle que les Témoins se sont donnée: «*Comment un traducteur moderne doit-il savoir ou déterminer quand rendre les termes grecs kyrios et théos par le nom divin dans sa version? En déterminant où les auteurs chrétiens inspirés ont cité d'après les textes hébreux. Alors il doit se reporter à l'original pour déterminer si le nom divin apparaît là. De cette façon, il détermine l'identité à donner à kyrios et théos. Il peut alors les revêtir de leur personnalité.*»²⁰

Mais les Témoins peuvent-ils suivre leur propre règle? Par exemple Philippiens 2:9-10 dit que tout genou doit fléchir au nom de Jésus et que toute langue doit confesser que Jésus-Christ est Seigneur (*kyrios*). Là où 237 fois les Témoins ont rendu le mot «*Seigneur*» par le nom «*Jéhovah*», ils le laissent «*Seigneur*» ici. Pourtant ce texte prouve bien que Jésus est Dieu, car Paul y fait allusion à Ésaïe

45:22, 23: «*Tout genou fléchira devant moi, car je suis Dieu et il n'y en a point d'autre.*»

Regardons deux autres textes attestant la divinité du Christ où les Témoins n'ont pas pu appliquer leur "règle" Hébreux 1:10 «*Toi, Seigneur, tu as au commencement fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de tes mains. Ils périront, mais tu subsistes; ils vieilliront tous comme un vêtement, tu les rouleras comme un manteau et ils seront changés. Mais toi, tu restes le même, et tes années ne finiront point.*» Ces paroles sont adressées par le Père au Fils, Jésus-Christ. Nous avons ici une citation directe et très claire de Psaume 102:26-28, un passage reconnu par les Témoins comme faisant référence à Jéhovah Dieu. Selon leur règle, ils auraient dû mettre dans leur traduction de Hébreux 1:10, le nom de Jéhovah, mais ils y ont mis «*Seigneur*». Notons encore que ces paroles, reprises par le Père au sujet duquel elles ont été prononcées dans l'Ancien Testament, sont ici appliquées au Fils par le Père lui-même, et prouvent la divinité du Christ. C'est pourquoi les Témoins n'ont pas pu suivre leur règle dans ce passage.

Un autre exemple, 1 Pierre 3:15. «*N'ayez d'eux aucune crainte, et ne soyez pas troublés, mais sanctifiez dans vos cœurs Christ le Seigneur.*» Il s'agit ici d'une référence à Ésaïe 8:12-13 «*Ne craignez pas ce qu'il craint, et ne soyez pas effrayés. C'est l'Éternel des armées que vous devez sanctifier.*» Dans ce passage, Pierre cite ce texte d'Ésaïe en l'appliquant directement à Jésus-Christ. La référence à la divinité du Christ, l'identification évidente de la personne du Christ avec celle de Jéhovah est claire. Mais, à nouveau, les Témoins ont laissé le mot «*Seigneur*» et n'ont pas appliqué leur règle. Ce passage prouve la divinité du Christ et prouve aussi que la traduction des Témoins a évité cette référence à sa divinité pour des raisons qui devraient être évidentes pour tous.

Conclusion

L'Éternel dit en Ésaïe 43:10, 12: «*Vous êtes mes témoins...*» Jésus dit à ses disciples en Actes 1:8: «*Vous serez mes témoins...*» Si l'on doit être témoin de quelqu'un aujourd'hui, c'est de Jésus-Christ. Notons-le bien: ce sont ceux qui n'ont pas voulu accepter la divinité du Christ qui l'ont crucifié. Mais à l'un de ceux qui ont vu et cru, Jésus a dit: «*Parce que tu m'as vu, tu as cru. Heureux ceux qui n'ont pas vu, mais qui ont cru.*» ■

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LES NOTES

| | |
|-------|--|
| PP PR | Du Paradis perdu au paradis reconquis |
| QD | Que Dieu soit reconnu pour vrai! Ed. 1948 |
| REL | La religion a-t-elle servi l'humanité? |
| LVVA | La vérité vous affranchira |
| WILL | Your will be done on earth |
| ASTC | Assurez-vous de toutes choses |
| HOEK | Anthony Hoekema, <i>Jehovah's Witnesses</i> |
| MESS | Robert Schneider, <i>Le Messie de la Bible</i> |

Notes

| | | | | | |
|---|---------------|----|--------------|----|--------------|
| 1 | PP PR, p. 19 | 4 | WILL, p. 315 | 15 | REL, p. 239 |
| 2 | QD, p. 32 | 4 | HOEK, p. 123 | 16 | QD, p. 99 |
| 3 | REL, p. 32 | 11 | REL, p. 242 | 17 | LVVA, p. 28 |
| 4 | LVVA, p. 41 | 11 | REL, p. 242 | 18 | ASTC, p. 276 |
| 5 | PP PR, p. 127 | 12 | QD, p. 99 | 19 | MESS, p. 57 |
| 6 | PP PR, p. 164 | 13 | QD, p. 99 | 20 | QD, p. 74 |
| 7 | LVVA, p. 46 | 14 | REL, p. 168 | | |